



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

PROCÈS VERBAL **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024**

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

LES CONSEILLERS SE REUNISSENT A 18H00 ET MONSIEUR LE MAIRE DECLARE LA SEANCE OUVERTE.

Étaient excusé(e)s : Alain TAUNAY ; Sophie ROQUET ; Angélique RÉTIF ; Stéphane FORTANNIER ; Jean-Marc METAYER ; Bruno POUVREAU ; Christelle LE-BRUN (donne pouvoir à Isabelle BRETAUDEAU)

Dans l'ordre alphabétique, le secrétaire de séance proposé est Monsieur PAY Jérôme.

Monsieur le Maire énonce l'Ordre du Jour comme suit :

POINT N°	THEME	Rapporteur
-	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 5 décembre 2023	S. GENDRON
PROJETS DE DELIBERATIONS		
Intercommunalité		
CM-DEL-23086	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif	F. RUAULT
Patrimoine communal		
CM-DEL-23090	Autorisation de mise en vente de la parcelle 138 ZP 14	P. PEAN

**CM-DEL-24001 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FICHE
ACTION CONCERNANT « L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES HAIES :
FORMATION ET DEMONSTRATION TECHNIQUE » AUPRES DE LA
REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Monsieur Samuel MAUPETIT, Maire déléguée de Saint-Georges du Bois et Vice-Président de la commission Développement durable, rappelle aux membres du Conseil municipal que notre fiche action « entretien et gestion des haies : formation et démonstration technique » a été retenue par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) et le SAGE de l'Authion.

Dans ce cadre, la commune peut solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50% soit 8766,00€ TTC ainsi que de la Région Pays de la Loire à hauteur de 30% soit 5259,60€ TTC. Ces subventions permettront de réaliser l'action qui prévoit :

- Une démonstration de chantier bois déchiqueté avec la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie
- Un retour d'expérience sur chantier bois un an après, pour voir l'incidence biodiversité et la qualité de la repousse des haies récoltées, avec la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie et une association naturaliste.
- Un appui à la préparation d'un premier chantier de récolte chez les 8 premiers demandeurs par la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie
- Une formation/un accompagnement (à préciser) sur 2 jours des acteurs de la gestion des réseaux de haies communales vers la gestion différenciée des haies bords de routes.

Le montant total des devis s'élève à la somme de 14 610€ HT soit 17 532€ TTC.

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer pour :

- **Autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à solliciter la subvention**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

Vu le second contrat territorial eau multithématique du bassin de l'Authion coécrit par le SAGE de l'Authion et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) qui retient notre fiche action « entretien et gestion des haies : formation et démonstration technique » ;

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région

Pays de la Loire selon le plan de financement (annexe) pour la fiche action « entretien et gestion des haies : formation et démonstrations technique » ;

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et procéder à toutes les formalités nécessaires ;

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**CM-DEL-24002 / CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC - SIEML**

Dans le cadre du déploiement du réseau d'horloges connectées sur tout le département du Maine-et-Loire, le Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine-et-Loire (SIEML) sollicite l'accord de la Commune afin d'installer une antenne sur le candélabre n°88 situé sur le Chemin de Marigné à Fontaine-Guérin. Cet accord prend la forme d'une convention signée des deux parties.

Cette antenne a pour but d'assurer une meilleure communication entre les horloges connectées, elle est donc installée sur un point haut du territoire et pourra rayonner dans un rayon de 20 kilomètres. Situées dans les armoires de commande des candélabres, ces horloges permettent au SIEML de programmer l'éclairage public à distance. L'installation et le raccordement de cette antenne sont entièrement supportés par le SIEML.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ;

ARTICLE 2

CHARGE Monsieur le maire ou son représentant de l'application de la présente délibération.

Monsieur le maire annonce la clôture de la séance à 18h25

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 26 mars 2024

Le Maire, Monsieur Sandro GENDRON



Le secrétaire, Monsieur Jérôme PAY